

## Procès-verbal du Conseil école 9/03/2021

Organisé en visio au regard de la situation sanitaire : début du conseil 18h fin du conseil 20h05.

### Personnes présentes

Représentants mairie : Mme LE BARRILLEC (adjointe aux affaires scolaires), Mr FARRUGIA (1<sup>er</sup> adjoint, en charge de la sécurité, du patrimoine et des travaux), Mr PENET (directeur des services techniques), Mme PORTIER (directrice du pôle des services scolaire et périscolaire), Mme LAUZIER (responsable ATSEM)

Enseignants : Mme LERALE (Directrice, MS), Mmes BOUCHET-VIRETTE (GS), Mme HAHN (PS) Mme LESBROS (PS/MS), Mme MARTIN-METENIER (GS), Mme MOYNE (MS), Mme VACHON (PS/MS).

Délégués de parents d'élèves : Mmes CROS - JUILLARD (PS Hahn), Mr DESGOUIS (PS Hahn), Mme HARBARCHURK (PSMS Vachon), Mme JANIN (MS Lerale), et Mme MARTINOTTI (MS Lerale)

Secrétaire de séance : Mme Martinotti

**-Protocole Sanitaire** : *Le protocole sanitaire mis à jour en février 2021 intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus.*

Cette mise à jour n'a rien fait changer dans notre fonctionnement, puisque nous appliquons déjà toutes les mesures de non-brassage entre classes, le zonage de la cour de récréation, ainsi que les désinfections nécessaires. Toutes ces mesures sont également en vigueur au moment de la restauration scolaire et au moment du périscolaire.

*S'agissant des élèves, en maternelle, l'apparition d'un seul cas dans la classe implique désormais que tous les élèves sont considérés comme cas contacts dès lors qu'ils ne portent pas le masque. S'agissant des variants sud-africain et brésilien, les règles sont renforcées. Ces règles ne font pas obstacle à ce que les autorités académiques et sanitaires puissent, en lien avec les préfets de département, prendre des mesures complémentaires si les circonstances locales le nécessitent.*

Pour les cas confirmés la période d'isolement est passée à 10 jours.

*Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, en précisant le cas échéant si un variant a été détecté, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire. Dans l'hypothèse où un variant sud-africain ou brésilien serait détecté dans le foyer de l'élève, il est également essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement.*

Dans l'école, à ce jour, seul un enfant a été testé positif, mais les élèves de la classe n'ont pas été considérés comme cas contact car l'enfant n'a pas repris le chemin de l'école après avoir été en contact avec le membre positif de son foyer. Un mail est envoyé à l'ensemble des

parents d'élèves de l'école lorsqu'un enfant est positif à la covid, tout en gardant la confidentialité sur son identité. Aucun nom ne sera divulgué.

Nous souhaitons que la situation sanitaire reste toujours aussi saine, ce qui implique la responsabilité de chacun quant aux informations relayées à l'école. C'est pourquoi, si un enfant a de la fièvre, l'éviction à l'école est désormais de 7 jours et un certificat médical vous sera demandé.

Nous rappelons à toutes les familles que les absences doivent être justifiées, d'autant plus si les enfants sont malades.

#### **- Bilan des activités en lien avec le projet d'école :**

- Noël : un goûter collectif avec distanciation entre les groupes dans le hall et la cour de l'école a pu être organisé. Nous remercions le Sou des écoles pour les papillotes apportées pour les enfants, le personnel des cuisines de la crèche qui avait fait des pains d'épices et les parents pour leur contribution. Nous avons également acheté des brioches pour compléter ce festin. Le Père-Noël est venu partager un moment avec les enfants dans chaque classe. Moment convivial où les enfants ont partagé les chants appris en classe. Nous remercions Mme Le Barrillec et Mme Sonjon (adjoite à la petite enfance et à la jeunesse) pour leur soutien à ce projet et pour leur présence. Nous remercions Mr Grubit (responsable du service espaces verts) d'avoir tenu le rôle du Père Noël.

- Sortie raquettes de la classe de GS de Mme BOUCHET-VIRETTE a pu avoir lieu le 29 janvier, les autres ont été reportées au printemps et se transformeront en sortie montagne. Ces sorties sont animées par des guides de l'association Belledonne en Marche.

- Animation LPO une matinée pour les 2 classes de GS a eu lieu début février, toutes les classes bénéficieront d'une sortie au bois de la Bâtie avec l'association.

- Animation médiathèque autour d'une exposition de l'artiste SERVANE LESPAGNOL-BOUILLART où certains ouvrages avaient été mis en maquettes.... Toutes les classes y ont assisté+ prêts de livres/ Jeu de recherche et trouve d'éléments d'oeuvre.

- Gymnase : pendant ces 2 dernières périodes, les classes de Mmes LESBROS PS/MS et VACHON PS/MS se sont rendues au gymnase du Pré de l'Eau pour des ateliers de motricité. Les classes de Mmes HAHN et LERALE s'y rendront à la prochaine période. L'équipe enseignante et les parents d'élèves remercient le personnel du gymnase pour leur aide précieuse à l'installation du gros matériel.

- Les classes de GS se rendent tous les vendredis au Pré de l'eau pour des séances de motricité.

- Les temps de lecture de l'association Lire et faire lire ont repris avec une seule bénévole : Christine MULLER ; le planning a donc été mis à jour. Trois classes en ont déjà bénéficiés.

- Les photos de classe auront lieu les 15 et 19 mars. Un mail a été envoyé aux parents.

-Les séances avec Emmanuel Boudière (Projet financé intégralement par la Mairie) ont débuté. Toutes les classes bénéficient d'une séance les jeudis matin jusqu'à mi-juin. Ce sont des ateliers mêlant théâtre, percussions et exercices d'expressions corporelles auxquelles les enfants participeront en vue de créer une histoire pour les sensibiliser au respect de leur environnement et plus particulièrement, au tri des déchets.

*Objectifs des séances:* Découverte des différents moyens d'expression par le corps et la voix, travail sur le mouvement et la conscience du corps et de l'espace.

- Le cycle piscine des GS est annulé jusqu'à nouvel ordre.

- Un petit carnaval sera organisé courant Mars au sein de chaque classe. Les enfants pourront venir déguiser pour l'occasion et partager un goûter

- **APC** : Certains MS et GS sont pris en charge actuellement. Pour les MS, cela pose un problème sur l'organisation du service de cantine et le non-brassage. A l'avenir, la prise en charge des MS devra être pensée différemment.

- **Liaisons GS/CP** : Nous avons pris contact avec les directeurs des écoles élémentaires pour planifier une réunion, en plus de celle réalisée en fin d'année les années précédentes, avec les enseignants de CP des 2 écoles, pour faire une analyse des évaluations nationales CP et ainsi pouvoir renforcer, au besoin, certains apprentissages en GS, réfléchir sur les outils et les méthodes utilisés pour envisager une harmonisation de certaines pratiques pédagogiques.

- **Crèche/PS de maternelle** : en lien avec Mme TORBET (directrice du pôle petite enfance), nous organiserons si le protocole s'assouplit et le permet, des temps d'accueil dans les classes de PS en fin d'année.

- **PPMS** : Un exercice « risques naturels » sera programmé début avril.

Une visite de sécurité incendie aura lieu le 16 mars.

Un deuxième exercice incendie aura lieu en dernière période.

- **Bilan OCCE** : actuellement environ 7817 euros sur la coopérative générale de l'école (avec la subvention du Sou des Ecoles qui nous a été versée, indépendamment des coopératives de classe). Cette coopérative est abondée par une subvention municipale annuelle de 580 euros, de la subvention du sou des Ecoles (au total cette année 4182 euros) et du bénéfice des photos scolaires. La coopérative générale paie l'ensemble des sorties de l'école (hors transport, celui-ci étant intégralement payé par la Mairie).

- **Sou des Ecoles** : une action saumon a été organisée, une vente de « mugs » avec dessins personnalisés est en cours.

- **Demandes budget mairie pour l'année 2021-2022** :

L'ensemble des lignes budgétaires a été renouvelé (les lignes principales : *fournitures scolaires* 47,50€ par élève, soit 8027,50€ ; *budget administratif* 800 € ; *transport* 10 500€ et comme nous l'avons demandé avec une augmentation concernant la ligne pour *intervenants*

*extérieurs* la ligne passe de 4660€ à 5660€). Cette augmentation nous permettra de faire participer toutes les classes à des interventions LPO, 1 sortie montagne pour les MS et GS de l'école avec Belledonne en Marche, et un projet théâtre avec Mr BOUDIERE Emmanuel.

### **-Budget Travaux/aménagement :**

Suite aux nombreuses demandes faites, voici les réponses qui y ont été apportées :

- Concernant la Réhabilitation énergétique des locaux (changement système chaudière à gaz (condensation), centrale d'air, rénovation des éclairages avec mise en place de Leds, mise en place stores électriques, réfection de la toiture, menuiserie). Un budget de 750 000 euros sera programmé et des travaux sont envisagés après les travaux à l'Ecole du Bourg, puis du Tartaix.

- Concernant l'agrandissement de la salle de motricité, la Mairie invite l'équipe enseignante à faire cette activité au gymnase, ce qui aura nécessairement un impact sur l'organisation des classes et un besoin supplémentaire d'accompagnants de parents.

- Trois cloisonnettes seront mises en place dans les toilettes pour permettre aux enfants qui le souhaitent d'avoir un peu d'intimité. La pose est programmée. Mme LERALE était présente un mercredi avec Mr GRUBIT et le plombier pour voir comment organiser au mieux les espaces.

- Système d'alerte intrusion sonore et lumineux : le devis est en cours, dans un premier temps sera mis une alarme avec des badges de contrôle d'accès (travaux prévus à l'été 2021).

- Cour : l'agrandissement du cabanon est en commande et un apprentis va être réalisé avec la mise en place de bacs avec cadenas pour ranger les jeux de cour. Un vol de 3 vélos a eu lieu pendant les vacances de Noël (2 ont été rapportés par des habitants des lotissements voisins). Depuis, à la demande de l'école, un cadenas à clé a été mis en place. Une enveloppe de 600 € a été attribuée par la Mairie pour acheter des jeux de cour ainsi que du petit matériel de rangement. La commande sera faite une fois le cabanon et l'apprentis installés.

- L'installation d'un tableau à craies est prévue dès la mise en place du cabanon

- Les filets sur les bacs à sable seront remplacés prochainement par un système étanche+ renouvellement du sable, ce qui permettra de les fermer quand ils ne seront pas utilisés.

- Le noisetier a été enlevé.

- 2 robinets seront installés en extérieur pour faciliter l'arrosage du potager.

- De l'enrobé sera posé sous le préau.

- Les étagères dans les classes sont en commande pour les classes de Mmes HAHN, LESBROS et LERALE. Pour la classe de Mme MARTIN-METENIER des bancs avec bacs à roulettes ont été commandés.

- La réflexion sur le coin reprographie en dehors du bureau de direction est en cours. Nous nous sommes réunis avec Mme PORTIER, et Mr DOMBRE, responsable du service informatique pour voir ce qu'il était envisageable.

- L'amiante en cas de travaux : Mr PENET, responsable des services techniques, nous informe que l'amiante se trouve uniquement dans la dalle de l'école (partie construite en 1977) et qu'il n'y a pas d'amiante en suspension. Conformément à la réglementation en vigueur, le DTA sera mis à jour cette année, en concertation avec la directrice. Mme LERALE en fera retour aux enseignants et aux parents délégués.

- Accès aux fauteuils roulants : l'école des Chavannes est à ce jour conforme à la réglementation. Cependant si un enfant ou un parent avait des difficultés pour rentrer ou sortir de l'enceinte, Mme LERALE invite les personnes concernées à lui en parler afin de trouver la solution la plus adaptée.

### **Réponses concernant l'achat de matériels demandés par les classes :**

- 1 enveloppe de 150 euros par enseignant a été votée. Les enseignants se réuniront d'ici peu pour voir quelle classe pourra bénéficier de nouveaux meubles.

- Un panneau affichage extérieur pour les délégués de parents et le sou des écoles sera mis en place, il a été commandé.

- La demande d'ordinateur portable pour la direction n'a pas été acceptée cette année, la directrice renouvellera sa demande lors du prochain budget.

- Trois armoires à pharmacie près des îlots de classe seront mises en place pour stocker notamment les PAI.

- Une petite poutre sera prochainement commandée pour la salle de motricité

### **-Rentrée 2021-2022 :**

Les inscriptions sont normalement achevées en mairie. Mme LERALE a débuté en parallèle les admissions depuis début janvier.

A ce jour, 49 enfants sont prévus en PS, MS 62, GS 51, soit 162 à ce jour, contre 169 cette année. Nous nous orientons donc, comme prévu, vers un effectif équivalent, voire légèrement supérieur. Pour répondre aux questions des parents, avec cet effectif, nous ne sommes pas dans le champ d'une ouverture de classe. Le seuil d'ouverture en maternelle, hors REP, est très élevé, 31,5 ou 32 élèves par classe de moyenne.

La visite de l'école pour les nouveaux élèves se fera fin juin, si le protocole l'autorise à nouveau.

L'équipe enseignante et les parents d'élèves insistent sur la nécessité d'engager une réflexion au plus vite sur l'agrandissement des locaux, indépendamment de l'ouverture éventuelle d'une classe, qui pourra être nourrie par les observations des utilisateurs des locaux : les enseignants, les ATSEMS, les personnels périscolaires. La salle de motricité est inadaptée pour les pratiques sportives de maternelle. La présence d'une salle de motricité n'est pas obligatoire dans les locaux scolaires, mais elle facilite l'éveil psychomoteur des enfants. Mr Farrugia rappelle que l'actuelle salle de motricité n'en est pas une, c'est une salle de classe supplémentaire, qui est utilisée comme salle de motricité à la demande des équipes enseignantes successives.

Il manque une salle périscolaire, ainsi qu'une salle pour la tenue des conseils des maîtres, les repas des enseignantes et ATSEM, salle pour projet divers (intervenants, visites PMI annuelles, RDV psy, RASED avec les familles, salle de décroisement).

En effet, même s'il est difficile à ce jour de pouvoir prédire le nombre exact d'enfant qui rentreront à la maternelle à la rentrée 2021, les nouvelles constructions inquiètent beaucoup.

Mme LERALE remercie les élus, ainsi que le personnel du service technique qu'elle voit souvent le mercredi, pour l'investissement engagé cette année sur l'école des Chavannes.

La Mairie remercie également Mme LERALE, l'équipe enseignante et les parents délégués pour leur implication et le travail en concertation pour le bien-être des enfants.

Signature secrétaire de séance

Mme MARTINOTTI

Présidente du Conseil d'école

MME LERALE